Déclaration liminaire au CSA du SPIP des Vosges du 02/11/26

Monsieur le Président,

À l'occasion de ce dernier CSA « classique » de l'année, mais aussi à l'approche des prochaines élections professionnelles, la CGT SPIP 88 souhaite tout d'abord revenir sur un point inscrit à l'ordre du jour, qui revêt une importance particulière tant pour le fonctionnement du SPIP des Vosges que pour les conditions de travail des personnels et le sens de nos missions.

Concernant la situation de l'antenne d'Épinal, lors du précédent CSA, nous avions alerté sur les difficultés rencontrées par l'équipe et sur la nécessité d'adapter l'organisation à la réalité des effectifs. Nous avions alors eu le sentiment que cette situation était minimisée. Nous constatons aujourd'hui qu'elle a évolué favorablement et nous tenons à le souligner.

La mise en place de BEX collectifs, l'arrivée d'une collègue contractuelle et la proposition d'une expérimentation autour du suivi de vérification sont autant d'initiatives qui témoignent d'une prise en compte des difficultés de l'antenne. En ce sens, la CGT ne saurait méconnaître les efforts engagés et tient à les saluer.

Pour autant, la CGT SPIP 88 reste réservée sur les modalités de cette expérimentation. Au-delà de son fonctionnement concret, qui pourra être discuté au cours de l'instance, elle pose une question de fond sur l'organisation du travail et la répartition des missions entre les différents corps. Comme vous le savez, l**a CGT Insertion Probation n'est pas favorable au transfert de missions d'un corps vers un autre**, y compris lorsque l'objectif est louable et qu'il s'agit de trouver des solutions face à une charge de travail devenue intenable ou à d'importantes carences en ressources humaines, comme c'est le cas aujourd'hui.

C'est un point sur lequel nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer, notamment concernant la gestion des alarmes DDSE. Les échanges d'aujourd'hui nous permettront d'y revenir.

Par ailleurs, **si les mesures organisationnelles peuvent apporter des réponses ponctuelles, elles ne sauraient se substituer à une réflexion plus globale sur les moyens et l'adaptation de l'activité**. À ce titre, nous souhaiterions savoir où en est le travail sur l'adaptation des charges de travail à Épinal, aussi bien en milieu ouvert qu'en milieu fermé, comme cela avait été évoqué lors du dernier CSA.

S'agissant des fiches de poste, après trois temps d'examen, elles devraient aujourd'hui aboutir. Là aussi, la CGT Insertion Probation a été attentive tout au long de ce processus à ce qu'elles traduisent clairement les missions et les responsabilités de chacun, dans le respect des compétences et des fonctions de chaque corps.

Monsieur le Président, nous ne saurions terminer cette déclaration sans élargir notre propos et aborder les mobilisations et la colère qui s'expriment dans tout le pays depuis plusieurs semaines. Lycéens, étudiants, travailleurs, demandeurs d'emploi et retraités dénoncent collectivement l'absence de perspectives pour notre jeunesse, la baisse du pouvoir d'achat, la vie chère, la précarisation des services publics, les reculs sociaux et, désormais, ce qui est vécu comme un déni démocratique.

La CGT Insertion Probation se joint aux revendications ainsi exprimées et souhaite affirmer

son profond désaccord avec la réponse gouvernementale qui leur est apportée. Nous condamnons le recours à la force lors des manifestations, la criminalisation et la répression accrues des manifestants, ainsi que le recours à des dispositifs pénaux — notamment la qualification de criminalité organisée — ou administratifs — interdictions de manifester, assignations à résidence — susceptibles de restreindre la liberté de manifestation.

En tant que syndicat représentatif de professionnels du monde judiciaire, la CGT IP ne saurait considérer ces questions comme extérieures à nos missions. La pénalisation de l'expression contestataire, les réponses judiciaires apportées aux mouvements sociaux et l'utilisation de certains outils juridiques dans ce contexte doivent nous interroger collectivement. La justice ne peut être dissociée des libertés publiques et des garanties fondamentales qui fondent l'État de droit.

La CGT SPIP 88 ne peut se résoudre à regarder les libertés s'éteindre progressivement au pays des Lumières sans s'en préoccuper.

La CGT IP appelle donc à poursuivre les mobilisations et à rejoindre la journée interprofessionnelle de grève et de manifestations du 5 novembre.

A Epinal, le 2 novembre 2026

La CGT SPIP 88

